



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION PARTIELLE  
D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL DE TYPE UNIFAMILIAL ISOLÉ  
910, RANG DE L'ACHIGAN SUD  
(lot 2 365 457)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière, qu'une demande de permis de démolition partielle d'un bâtiment principal de type unifamilial isolé a été soumise à l'attention du comité de démolition de la Ville de L'Épiphanie en regard du bâtiment sis au 910, rang de l'Achigan Sud en la Ville de L'Épiphanie.

La démolition partielle dudit bâtiment est demandée dans le but de revenir à l'architecture d'origine de la maison de 1868.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition concernant ledit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité dont le bureau est sis à l'adresse suivante :

**Ville de L'Épiphanie  
66, rue Notre-Dame  
L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1**

Le comité de démolition étudiera les oppositions reçues lors d'une séance qui sera tenue le 29 avril 2024, à 18h30, dans la salle municipale de l'hôtel de ville.

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 11 avril 2024.

La greffière,



FLAVIE ROBITAILLE